



Sécuriser les accès aux véhicules et les zones de circulation piétonnes

Les chutes depuis une cabine et aux abords des véhicules sont fréquentes et à l'origine de nombreuses blessures. La prévention de ce risque consiste à agir sur différentes dimensions : l'équipement du véhicule, l'aménagement et l'éclairage des zones de circulation et les modes opératoires de chargement-déchargement.

⊕ Équipez les véhicules de façon à sécuriser les descentes et montées

- Veillez au bon état des poignées ou mains-courantes permettant l'accès aux cabines avec trois points d'appui.
- Équipez les véhicules pour limiter le nombre de montées et de descentes : bras suiveur sur semi-remorque permettant le branchement de flexible depuis le sol, sellette de sécurité avec commande déportée en cabine, béquillage automatique et portes rideaux arrière électriques.
- Sécurisez les accès aux remorques et aux bennes : échelles d'accès, rampes, passerelles, garde-corps, hayon avec garde-corps.
- Équipez les ensembles routiers (camions-bennes, porteurs, remorques, semi-remorques, etc.) de systèmes permettant le bâchage et le débâchage depuis le sol.
- Prévoyez, le cas échéant, des hayons élévateurs suffisamment profonds par rapport aux engins de manutention utilisés et aux contenants manutentionnés.



+ Aménagez les zones de circulation de façon à limiter les risques de chutes aux abords du véhicule

- Définissez un plan de circulation dans votre entreprise prévoyant des cheminements de piétons séparés de ceux des véhicules, et les plus courts possibles. Affichez-le dans les zones concernées et intégrez-le au livret d'accueil.
- Laissez les zones de passage (parking, quai, etc.) dégagées.
- Éclairez les cheminements de piétons et les zones de chargement-déchargement avec un projecteur dirigé vers l'intérieur de la remorque et les divers points d'intervention (sanglage, raccordements, etc.).
- Mettez à disposition des bacs de sable ou de sel ainsi que des équipements de déneigement en cas d'intempérie.
- Organisez un nettoyage périodique des zones de circulation.
- Prévoyez des quais spéciaux pour les camions surbaissés.

+ Organisez les opérations de chargement-déchargement

- Établissez un protocole de sécurité avec les entreprises tierces. Mentionnez les caractéristiques du véhicule, de ses aménagements et des équipements.
- En cas de chargement spécifique ou complexe, définissez et communiquez le plan de chargement et d'arrimage au chauffeur.

+ Veillez à l'entretien régulier des véhicules

- Maintenez en bon état les planchers des remorques et des bennes : réparation des trous, changement des planches cassées, organisation d'un nettoyage régulier.
- Mettez en place un cahier de maintenance pour le suivi des opérations et prenez en compte les signalements de défaillance.
- Veillez au bon fonctionnement de la commande fixe et de la télécommande du hayon élévateur, respectez l'obligation de vérification semestrielle et traitez les dysfonctionnements constatés.

+ Sensibilisez les salariés aux risques de chutes

- Rappelez régulièrement les pratiques d'accès à la cabine selon les principes suivants : face au véhicule, mains libres et règle des trois points d'appui.
- Formez le personnel à l'usage de la main-courante.
- Mettez à disposition et faites porter des chaussures de sécurité à semelles antidérapantes.

POUR ALLER PLUS LOIN

Document INRS
disponible
sur www.inrs.fr :

• Rouler et manutentionner
en sécurité. Guide de choix
des équipements des poids
lourds, ED 6189

Sites web :
www.inrs.fr
www.ameli.fr